



INTERCO 94

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Février 2018

« Le TOP 20 » de la PSC dans le Val-de-Marne

PSC = PARTICIPATION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Votre collectivité peut prendre en charge une partie de votre cotisation de mutuelle santé. Mais le fait-elle et dans quelles proportions ?

N°	Collectivité	Participation/mois*
1	Vincennes	de 20€ (A) à 32€ (C)
2	Saint-Mandé	de 20€ (A) à 30€ (C)
3	Créteil	25€
4	GPSEA – EPT 11	25€
5	Limeil-Brévannes	25€
6	Charenton-le-Pont	de 10€ à 30€
7	Nogent/Seine	de 10€ (A) à 20€ (B +C)
8	Vitry/Seine	18€
9	Sucy-en-Brie	16€
10	Villeneuve Saint-Georges	16€
11	Bry/Seine	15€
12	Orly	15€
13	Chennevières/Seine	de 10€ à 15€
14	Conseil Départemental	de 5€ à 11,67€
15	Alfortville	10€
16	Choisy-le-Roi	10€
17	Ivry/Seine	10€
18	Villiers/Seine	de 5€ à 7€
19	Bonneuil/Seine	(en cours) 0€
20	Saint-Maur-des-Fossés	0€

* Les fourchettes de chiffres varient selon les catégories (A, B, C) et un supplément est parfois versé pour les agents avec enfants (par exemple à Charenton ou au Conseil Départemental). Pour avoir plus de détails sur ces chiffres, contactez-nous.

Voici la troisième édition de notre **TOP PSC** sur le 94, pour vous informer au mieux !

La Protection Sociale Complémentaire (PSC), c'est la mutuelle, qui vous permet d'être mieux remboursés en cas de maladie ou d'accident (complémentaire santé et prévoyance), pour compléter les remboursements de la sécurité sociale, qui sont de plus en plus faibles.

Le décret 2011-1474 du 08/11/2011 permet aux employeurs publics de **participer** financièrement à la couverture santé et prévoyance de leurs agents, **jusqu'à 100% s'ils le veulent !**

Dans ce tableau, **20 exemples** de ce qui se fait (ou pas !) **dans le Val-de-Marne**, pour la **complémentaire santé**. Certaines collectivités ont choisi le système des **contrats labellisés**, d'autres ont choisi la **convention de participation du CIG**. Mais dans les deux cas, elles peuvent participer à la prise en charge de votre mutuelle !

Si votre collectivité participe moins que d'autres, n'hésitez pas à lui demander de faire mieux !

Syndicat Départemental CFDT INTERCO 94 - Val de Marne

Maison des Syndicats - 11/13, Rue des Archives - 6e étage - 94010 Créteil Cedex
Téléphone : 01 43 99 12 43 - interco94@interco.cfdt.fr